

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, BOUET Aline, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MOTTELAY Christian, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, PUTIGNIER Aurélie, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : DIOUF Ghislaine (pouvoir à Françoise DE SLOOVERE), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à Christian CHAUVOIS), MARIE Stéphanie (pouvoir à Hubert LEBORGNE), OBLIN Elise (pouvoir à Colette BADAIRE), PAILLEY Germain (pouvoir à Aurélie PUTIGNIER) et PATUREL Hervé (pouvoir à Olivier LELANDAIS

Secrétaire de séance : DE SLOOVERE Françoise.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2025. Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA REGION - VERSEMENT D'UNE AIDE AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU GYMNASSE- N°2025/088

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention sollicitée auprès de la Région Normandie dans le cadre de la rénovation énergétique et thermique du gymnase. Un montant de 100 000 € a été attribué à la commune et se formalise maintenant par une convention visant à fixer les modalités de versement de cette aide. Monsieur le Maire rappelle que cette aide est issue du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire – FRADT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Normandie définissant les engagements respectifs dans le cadre de l'attribution du FRADT à hauteur de 100 000 €,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives liées à la perception de cette aide.

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE ET CFU 2024- N°2025/089

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T - Monsieur le Maire, Conseiller Communautaire, présente le rapport d'activité et le Compte Financier Unique – C.F.U – 2024 approuvés en séance du Conseil Communautaire de Caen la mer le 26 juin 2025.

Les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal et n'appellent aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette présentation par Monsieur le Maire au titre de sa délégation au Conseil Communautaire de Caen la mer.

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT- N°2025/090

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire-adjoint en charge des finances, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que pour des raisons d'organisation administrative, le Président de Caen la mer a proposé de reconduire en 2026 les modalités de versement du produit de la Taxe d'Aménagement. Cette taxe est reversée à hauteur de 75 % à la commune et 25% à la Communauté Urbaine. Il est rappelé qu'à terme ce versement disparaîtra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de versement de la taxe d'aménagement annexée à la présente,

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

DECLASSEMENT DES PARCELLES AP 33 ET AP 273 SITUÉES 3 RUE D'OUTREVAL ET MISE EN VENTE – N°2025/091

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 septembre 2025 actant la désaffectation de la parcelle AP33 et la décision du Président de la Communauté Urbaine en date du 7 octobre 2025 actant la désaffectation de la parcelle AP273.

Monsieur le Maire rappelle également le souhait de la commune de vendre ces deux parcelles. Dans cet objectif les services des domaines ont été sollicités et ont rendu un avis en date du 4 juillet 2025. Il est maintenant nécessaire de procéder au déclassement de ces deux parcelles, puis de prononcer la mise en vente de celles-ci. Monsieur le Maire propose une mise en vente au prix de 150 000 € et rappelle que l'office notarial en charge de la vente sera DVML Notaires et associés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu la délibération n° 2025/075 du Conseil Municipal de Biéville-Beuville en date du 8 septembre 2025,

Vu la Décision n°D-2025/161 du Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer en date du 7 octobre 2025,

Vu l'avis des Domaines en date du 4 juillet 2025,

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après la désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au déclassement des parcelles AP33 d'une superficie de 0a48ca et la parcelle AP273 d'une superficie de 0a68ca ;

DECIDE suite au déclassement de ces deux parcelles de procéder à la mise en vente de ce bien au prix de 150 000 € par l'office notarial DVML ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes liés à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à l'application de cette décision.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CONTRACTUEL AVEC LA COMMUNE DE MATHIEU – N°2025/092

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire-adjoint en charge des finances, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que cette convention de mise à disposition d'un agent contractuel par la commune de Mathieu vise à permettre de proposer aux personnes âgées de la commune des activités physiques adaptées sous différentes formes aussi bien à domicile qu'en séances collectives.

Cette convention fixe un montant de 5 000 € à verser à la commune de Mathieu pour une année et jusqu'au 31 août 2026. Ces activités sont proposées la première année à titre gratuit pour les personnes âgées et seront ensuite facturées 10 euros par mois à compter du 1^{er} septembre 2026. Toutes ces activités et cette mise en place sont encadrées par l'association « stoppage courir pour le mieux vieillir » et rencontrent un vif succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent contractuel avec la commune de Mathieu annexée à la présente,

S'ENGAGE à verser à la Commune de Mathieu la somme de 5 000 € conformément aux termes de cette convention,

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

DEROGATION AUX REGLES DU REPOS DOMINICAL 2026 : SECTEUR AUTOMOBILE – N°2025/093

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Groupe Mobilians sollicitant l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical cinq jours en 2026. Un consensus entre tous les concessionnaires a été trouvé pour les dates suivantes :

Dimanche 18 janvier 2026

Dimanche 15 mars 2026

Dimanche 14 juin 2026

Dimanche 13 septembre 2026

Dimanche 11 octobre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les concessionnaires automobiles situés sur le territoire communal à déroger à la règle du repos dominical les dimanches 18 janvier – 15 mars – 14 juin – 13 septembre et 11 octobre 2026,

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE
REAMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNE – N°2025/094**

Monsieur le Maire présente le projet porté par le secteur enfance jeunesse afin de réaménager le foyer des jeunes, très mal équipé pour le moment, notamment en matière d'organisation et de mobilier.

Un montant de 2 622 € HT a été ciblé par les jeunes eux-mêmes afin de créer, notamment, des espaces adaptés : coin de détente, espace de discussion, zone d'activités collectives ...

Monsieur le Maire indique que la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados peut subventionner ce type de projet totalement dédié à la jeunesse et propose de solliciter de leur part le bénéfice d'une subvention à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados à hauteur de 80% du montant HT du projet,

PRESENTÉ le plan de financement ainsi envisagé :

CAF Du Calvados	2 097.00 €
Fonds propres	<u>524.21 €</u>
	2 621.21 € HT

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2025/095

Monsieur le Maire informe sur le résultat du vote au sein du CMJE à savoir la désignation de Lilou VERRIER CHARDIN Présidente. Les services de la gendarmerie ont remis un bilan comparatif sur la période de janvier à août pour les années 2024 et 2025 ; ce dernier fait apparaître une baisse des infractions cette année.

Monsieur le Maire tient à remercier la commission festivités pour le succès remporté à l'occasion de l'organisation d'octobre rose. Madame BADAIRE Colette indique que 2 250 € ont pu être reversés cette année et remercie également chacun des intervenants et participants de cette manifestation.

Monsieur LEBORGNE Hubert fait un point sur les travaux en cours. Les travaux de réseau gaz en traversée de bourg seront achevés fin novembre ; la nouvelle canalisation est terminée, il reste maintenant à neutraliser l'ancienne. L'enrobé prévu sur la RD 60 depuis l'église de Beuville jusqu'à la sortie de la commune vers Hermanville Sur mer est achevé ; il ne reste que les marquages au sol à effectuer. Les travaux de reprise de la piste cyclable route de Mathieu devraient débuter le 13/11 ce qui induira la mise en place d'un alternat pendant 5 semaines. Un Quai de plain-pied va être créé au nouvel arrêt de bus clos Bosquin à compter du 13/11. Les travaux prévus dans le cadre du PPI de Caen la mer vont être réalisés fin novembre avec le renforcement des accotements des routes du Londel et de Colleville ; par contre les travaux à envisager Basse rue sont reportés en raison de leur technicité et de leur coût qui nécessitera sans doute une participation communale par le biais d'un fonds de concours. Les travaux de rénovation du gymnase avancent ; le dévoiement de la canalisation gaz non prévu va évoluer vers une solution moins coûteuse et plus vertueuse en redimensionnant la PAC afin qu'elle puisse desservir également la petite salle. Par contre, des équipements sportifs neufs vont devoir être envisagés, certaines structures ne pouvant pas être remontées en l'état. A retenir, le coût induit par le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics – PAVE – est de l'ordre de 750 000 € à envisager sur une période de 8 ans. Petit rappel concernant le recensement de la population qui s'effectuera du 15/01 au 14/02/2026.

Monsieur LEBLANC Pascal demande pourquoi la promotion immobilière semble stoppée au niveau de l'ancienne poste ; M. le Maire indique qu'un recours gracieux est en cours. Un cycliste a été victime d'un accident en bas du golf en raison d'un marquage au sol effacé ; M. Leborgne va faire le nécessaire.

Monsieur MOTTELAY Christian tient à informer sur la dangerosité des ralentisseurs remis en place sur la RD 141 vers Blainville, notamment pour les motards ; pourquoi ne pas envisager des écluses ? M. Leborgne indique que ces ralentisseurs étaient très attendus et cassent pleinement les vitesses excessives à cet endroit sans danger si ces dernières sont pleinement respectées. Mme Bouet indique qu'ils sont indispensables pour la sécurité.

Madame BOUET Aline rappelle sa remarque concernant le marquage sur le RD 141 vers Blainville ; M. Leborgne indique que ce marquage est prévu et sera conforme au statut de voie partagée à cet endroit.

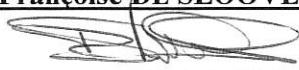
Madame PROUST Véronique demande si les grands rouleaux de tapis au centre Multi activités vont rester dans ce sens car ils ont été bougés plusieurs fois ; M. Lelandais indique que les autres tapis ont maintenant été enlevés pour faire de la place et les rouleaux vont rester contre le mur.

Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu le 2^{ème} prix « Villes et Villages fleuris » et nourrit l'espoir de l'attribution d'une fleur en novembre prochain.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 21h26.

La secrétaire de séance,

Françoise DE SLOOVERE.



Le Maire,

Christian CHAUVOIS.

